



Contestation de la décision tci par la sécurité sociale sociale

Par **reveault claudette**, le **07/09/2018** à **14:13**

contestation d'une décision tci par la sécurité sociale(le jour de l'audience au TCI,au vu des séquelles, l'expert sécurité sociale a estimé qu'il fallait augmenté mon taux d'invalidité a 11pour cent au lieu de 9)mais le coefficient professionnel n'a pas été pris en compte c'était la suite de mon accident de travail

dossier traité a amiens au cniat le 30 aout 2018 est ce que ce type de contestation est courant??

est ce que le cniat a tendance a respecter la décision du TCI ? ou l'inverse??

puis je connaitre le résultat en ligne?ou en appelant??

les conditions générales d'utilisation du site indique que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

Par **P.M.**, le **07/09/2018** à **14:49**

Bonjour tout d'abord,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème de Sécurité Sociale...

Par **reveault claudette**, le **07/09/2018** à **15:25**

merci beaucoup pour votre réponse cordialement